

Propos liminaires – Politique du stationnement et place de la voiture en ville **Par Eric Guellec**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Sans revenir sur l'ensemble des politiques « mobilité » que nos collectivités mènent, à l'appui notamment du projet Mon Réseau Grandit, du Plan Piéton ou du Schéma Directeur Vélo, et qui ont déjà fait l'objet de développement de notre part lors de précédents conseils à la métropole, nous souhaitons intervenir aujourd'hui sur un sujet qui est au cœur des défis actuels et à venir, climatiques et sociaux, et qui a fait l'objet de diverses prises de position depuis cette rentrée, c'est celui de la place de la voiture dans notre ville et plus particulièrement le sujet du stationnement.

Pour les élus et élus communistes, les évolutions récentes engagées concernant la politique du stationnement à Brest sont une nouvelle étape dans notre objectif commun, au sein de la majorité municipale, d'un meilleur partage de l'espace public.

Nous réaffirmons notre souhait que certaines zones de stationnement structurantes demeurent gratuites d'accès.

Nous pensons notamment au parking de Kerfautras, en plein centre-ville, au parking du Parc à Chaines, au Port de Commerce, aux différents parkings du Moulin Blanc, permettant l'accès à la promenade du front de mer, à la plage, au port de plaisance et à Océanopolis.

Dans certains secteurs précis de la ville, la gratuité du stationnement peut en effet servir la redynamisation, l'attractivité et l'accessibilité des lieux visés.

Dans d'autres, c'est la piétonisation qui contribue à la qualité de vie en ville.

Ailleurs, c'est encore le stationnement en zone bleue qui semble le plus pertinent en facilitant les rotations de véhicules.

A la vérité, et c'est la manière dont nous agissons sur cette politique publique, la politique du stationnement doit déployer des réponses sur mesure, construites en concertation avec tous les acteurs et notamment les résidents et les travailleurs, collant aux réalités et aux besoins concrets.

Cela, en poursuivant toujours les grands principes et les objectifs que notre équipe a su collectivement définir et enrichir au fil de ses réflexions sur le sujet :

- Apaiser et mieux partager les espaces publics,
- Assurer la sécurité de toutes et de tous, du piéton à l'automobiliste, du cycliste à l'utilisateur des transports en commun.
- Garantir l'attractivité des différents lieux de la ville et notamment du cœur de ville.
- Réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores.
- Rendre pleinement accessible la ville à tous et toutes.

Dans cette même logique, saluons au passage, de nouveau, le choix politique réalisé par notre équipe de ramener le service public du stationnement dans le giron public.

En faisant évoluer la politique tarifaire du stationnement, notre collectivité va en effet dégager de nouvelles recettes qui vont participer au financement des investissements majeurs utiles aux automobilistes et à leurs passagers : la création de parkings aériens, la rénovation du parking Saint-Louis, la modernisation des parkings existants.

Tout l'enjeu de moyen terme étant finalement d'inciter les automobilistes à garer prioritairement leur voiture dans des parkings en ouvrage dédiés qui se doivent d'être bien situés et offrant des tarifs socialement justes.

Par ailleurs, nous nous félicitons que le dispositif des « 30 minutes gratuites » de stationnement soit pérennisé.

Tout comme nous tenons à ce que de nouvelles places à destination des Personnes à Mobilité Réduite continuent à être créées chaque année, en nombre suffisant, sur les espaces publics de la Ville et de la Métropole.

Quelques points complémentaires à présent, liés à la politique du stationnement et à la place de la voiture en ville.

Le premier concerne le stationnement sauvage et sa verbalisation. Du fait de blocages juridiques, la LAPI est toujours au garage et ne peut effectuer ses missions de verbalisation du stationnement gênant et très gênant. Nous assistons donc à une reprise progressive du stationnement sauvage sur les espaces publics, limitant l'accessibilité de ceux-ci.

Nous savons notre collègue Yohann Nedelec vigilant sur ce dossier. Une lettre a ainsi été envoyée aux parlementaires pour débloquer la situation sur le plan juridique afin que la LAPI puisse reprendre du service dans le respect du cadre légal.

Si nous aboutissons à une nouvelle impasse juridique, il nous faudra trouver des palliatifs, en lien avec la Police Nationale et avec les renforcements d'effectifs prévus pour notre Brigade de Tranquillité Urbaine.

Le deuxième point de vigilance concerne le déploiement des ZFE prévu d'ici 2025 qui risque de pénaliser très lourdement compliquer le déplacement des ménages les plus modestes.

Des milliers de personnes, habitant le Pays de Brest n'ont pas d'autres choix aujourd'hui que d'utiliser leur véhicule pour venir travailler à Brest.

Bombe sociale en perspective, nous pensons que ce sujet de la ZFE mérite d'être réfléchi démocratiquement au niveau du Pays de Brest et donc d'associer au débat les populations et les EPCI du Pays de Brest. Nous avons entendu que le Ministre entendait alléger le dispositif d'application de la loi. Nous restons vigilants au regard du risque d'exclusion sociale qu'il fait peser dans nos territoires.

Le 3ème point de vigilance concerne le réseau de voiries de proximité à Brest et les investissements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de proximité territoriale. Nous examinons durant ce conseil le bilan 2022 du dispositif de la gouvernance de proximité et les travaux prévus à Brest pour l'année en cours.

Elus communistes, nous disons qu'il est souhaitable d'accélérer les travaux de réfection sur le réseau brestois de voirie de proximité, afin d'améliorer encore l'accessibilité des espaces publics, pour l'ensemble de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Enfin, au-delà de la construction de nouvelles infrastructures de stationnement prévues d'ici quelques années, il nous faut accélérer dès maintenant le recours à toutes les formes de déplacements autres que la voiture, tout en n'excluant pas celle-ci de la ville.

Sur le volet deux roues, le dispositif de vélos électriques en libre-service, a récemment évolué.

Nous sommes bien sûr favorables au déploiement de ce mode de déplacement et de ce service sur les espaces publics de notre ville, nous souhaitons également qu'ils soient financièrement toujours plus accessibles à tous et à toutes.

Sur le volet transports en commun, parallèlement au projet *Mon Réseau Grandit* dont notre équipe a fait une priorité sur le mandat, communistes, nous souhaitons, et la récente hausse des tarifs de stationnement plaide en ce sens, nous semble-t-il, nous souhaitons que soit mise en place une expérimentation de la gratuité des transports publics collectifs, dans un premier temps en direction des jeunes de 0 à 26 ans. A nos yeux, c'est une mesure sociale, écologique et attractive pour notre territoire.

Voilà, Monsieur le Maire, j'en ai terminé.

Je vous remercie de votre attention.

Seul le prononcé fait foi.